

Image not found or type unknown



Forclusion de succession lésion d'une des parties

Par **Jean Pierre ME**, le **24/07/2014** à **19:44**

Bonjour,

ma maman est décédée il y a trois mois, et je viens d'apprendre que lors du décès de ma grand mère en 1977, ma mère ayant renoncé à sa part, les actifs très conséquents avaient été répartis entre mon oncle et ma soeur. Il n'y avait pas de testament mais j'ai été exclu et comme j'avais 20 ans, ma soeur 40 ans ce partage ne m'avait pas interpellé. Y a til forclusion ?

Jean Pierre